

<http://clg-marcel-carne-vineuil.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article873>

# PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES FACTURES

- Informations administratives -



Date de mise en ligne : vendredi 6 juin 2025

---

Copyright © Collège Marcel Carné - Tous droits réservés

---

**Il vous est proposé d'effectuer le règlement des factures dues au collège (restauration et voyages scolaires) par prélèvement automatique dès novembre 2025**

**Vous bénéficiez déjà du prélèvement automatique pour votre enfant**, vous n'avez aucun document à fournir, la reconduction est valable pour toute la scolarité dans l'Etablissement. L'échéancier de prélèvements est communiqué sur chaque facture.

Si **vous voulez arrêter le prélèvement automatique**, le demandeur initial doit faire un courrier informant la cessation du prélèvement sans oublier de préciser le nom de l'élève concerné (courrier à remettre au Secrétariat de Gestion).

**Vous souhaitez bénéficier du prélèvement automatique** dès novembre 2025, vous devez faire parvenir au Secrétariat de Gestion, **avant le 9 septembre 2025**, le contrat de prélèvement ainsi que le mandat de prélèvement SEPA, fournis en pièce jointe, signés et accompagnés d'un RIB.

**IMPORTANT** : vous devez fournir un contrat et un mandat pour chaque enfant bénéficiaire.